



Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Date de transmission de la convocation 12 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le vingt six du mois de février le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjointe		X	Bruno BOBAULT
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale		X	Stéphane COURPOTIN
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale	X		
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
 Angélique DAVEAU a été nommée secrétaire de séance.

EAU POTABLE COUDRECEAU APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (délibération n° 5-26/02/2026)

Sous la présidence de Edwige VEDIE, adjointe chargée des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2025 qui s'établit ainsi :

Exploitation dépenses	2025	
	BP	Liquidé
Chapitre		
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	300,00	168,80
67 - Charges exceptionnelles	300,00	49,74
66 - Charges financières	479,66	478,61
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	11 019,57	11 015,75
023 - Virement à la section d'investissement	6 619,16	0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 426,00	11 425,31
011 - Charges à caractère général	73 882,00	54 710,90
011 - Charges à caractère général	73 882,00	54 710,90
	104 026,39	77 849,11

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 5.03.2026

ID : 028-200084531-20260226-DELIB5_26022026-DE

Exploitation recettes	2025	
	BP 2025	Liquidé
Chapitre		
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 002,82
74 - Subventions d'exploitation	0,00	1 522,95
70 - Ventas de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	67 566,00	66 862,81
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 766,13	1 766,13
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	33 694,26	33 694,26
	104 026,39	104 848,97

Investissement dépenses	2025	
	BP 2025	Liquidé
Chapitre		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 766,13	1 766,13
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 857,94	3 857,94
20 - Immobilisations incorporelles	17 513,00	15 525,25
21 - Immobilisations corporelles	105 642,18	360,00
	128 779,25	21 509,32

Investissement recettes	2025		
	BP 25	Liquidé	RAR
Chapitre			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 394,74	66 394,74	0,00
021 - Virement de la section d'exploitation	6 619,16	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 019,57	11 015,75	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 500,00	59,05	0,00
13 - Subventions d'investissement	42 245,78	0,00	6 700,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	128 779,25	77 469,54	6 700,00

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, l'assemblée **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2025 de l'eau potable de Coudreceau.

La secrétaire,
Angélique DAVEAU



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

